

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 30.12.2020

Révision : 30.12.2020

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Nettoyant pour salles de sport**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas de données disponibles actuellement.

Utilisation de la substance/préparation : Nettoyant pour sols

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Scheck GmbH & Co. KG
Dornstadter Weg 21
DE-89081 Ulm
Tél. 0041 731 14 01 08 0
info@scheck-ulm.de
www.scheck-ulm.de

Distributeur: Flühler Reinigungsprodukte AG
Mühlestrasse 4
CH-8344 Bäretswil
Tél. 044 939 91 91
info@fluehler.ch
www.fluehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 44 251 51 51 (Tox Center)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)

Le produit est selon le règlement CLP non-classifié.



GHS07

Attention

Eye Irrit.2

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage



GHS07

Mention

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de sécurité

P264 Se laver soigneusement après utilisation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Rincer avec de l'eau. Si possible, enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer.

P337+P313 En cas d'irritation oculaire persistante : consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats de la classification PBT et vPvB : ne pas applicables

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 30.12.2020

Révision : 30.12.2020

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique : Mélange

Désignation : Mélange des substances suivantes additionné de matières inoffensives

Composants dangereux :		
CAS : 64-17-5 EINECS : 200-578-6	Éthanol  Flam.Liq. 2, H225,  Eye Irrit. 2, H319	5-15%
CAS : 68515-73-1 Reg.nr. : 01- 2119488530-36-xxxx	D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides  Eye Dam. 1, H318 ;  Skin Irrit. 2, H315	<5%
CAS: 28348-53-0 EINECS: 248-983-7	Coumènesulfonate de sodium  Eye Irrit. 2, H319	<5%
CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4	Sulfosuccinate de dioctyle et de sodium  Eye Dam. 1, H318 ;  Skin Irrit. 2, H315	≥1 - <3%
Ordonnance (CE) Nr. 648/2004 détergents / Étiquetage des composants		
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, agents de surface cationiques		<5%
D-limonène, pyrithione, sel de sodium, BENZISOTHIAZOLINONE		

Informations supplémentaire :

Le texte des remarques de danger mentionnées figure au chapitre 16.

4. Composition/informations sur les composants

4.1 Caractérisation chimique : Mélange

Désignation : Mélange des substances suivantes additionné de matières inoffensives

Composants dangereux :		
CAS : 64-17-5 EINECS : 200-578-6	Éthanol  Flam.Liq. 2, H225,  Eye Irrit. 2, H319	5-15%
CAS : 68515-73-1 Reg.nr. : 01- 2119488530-36-xxxx	D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides  Eye Dam. 1, H318 ;  Skin Irrit. 2, H315	<5%
CAS: 28348-53-0 EINECS: 248-983-7	Coumènesulfonate de sodium  Eye Irrit. 2, H319	<5%
CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4	Sulfosuccinate de dioctyle et de sodium  Eye Dam. 1, H318 ;  Skin Irrit. 2, H315	≥1 - <3%
Ordonnance (CE) Nr. 648/2004 détergents / Étiquetage des composants		
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, agents de surface cationiques		<5%
D-limonène, pyrithione, sel de sodium, BENZISOTHIAZOLINONE		

Informations supplémentaire :

Le texte des remarques de danger mentionnées figure au chapitre 16.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression: 30.12.2020

Révision : 30.12.2020

5. Premiers secours**5.1 Description des premiers secours**

- **Inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Contact avec la peau** : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Contact avec les yeux** : Rincer à l'eau les yeux avec les paupières ouvertes pendant plusieurs minutes.
- **Ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

6. Mesures de lutte contre l'incendie**6.1 Moyens d'extinction**

Adapter les mesures d'extinction du feu à l'environnement.

6.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) à notre connaissance.

6.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**7.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire.

7.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec Beaucoup de l'eau.

7.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit au moyen de liant pour liquides (sable, kieselgur, absorbant acide, absorbant universel, sciure).

7.4 Référence à d'autres sections

Informations sur la manipulation et stockage voir chapitre 7

Informations sur l'équipement de protection personnel voir chapitre 8

Informations sur l'évacuation voir chapitre 13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 30.12.2020

Révision : 30.12.2020

8. Manipulation et stockage

8.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire si le produit est utilisé correctement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : aucune prescription particulière

8.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : aucune prescription particulière

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger du gel

Classe de stockage : 12

8.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

9. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

9.1 Paramètres de contrôle

Composants exigeant un contrôle des valeurs limites en relation avec le poste de travail:

64-17-5 éthanol (5-15%)

valeur à long terme : 380 mg/m³, 200 ml/m³ 4(II);DFG, Y

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

9.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange. La sélection définitive du matériau entrant dans le gant doit tenir compte des vitesses de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, il convient donc de faire un test avant leur utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le délai de pénétration précis des matériaux du gant doit être demandé au fabricant et doit être respecté

Protection des yeux : Lors du transvasement des lunettes de protection sont recommandées.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 30.12.2020

Révision : 30.12.2020

10. Propriétés physiques et chimiques

10.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Apparence:	
Forme:	liquid
Couleur:	blanc
Odeur:	parfumé
Seuil olfactif:	pas déterminé

Valeur pH à 20°C:	8.5
--------------------------	-----

Changement d'état

Point/Plage de fusion :	pas déterminé
Point/Plage d'ébullition :	99°C

Point d'éclair :	ne favorise pas la combustion
-------------------------	-------------------------------

Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
---	-----------------

Température d'inflammation :	425°C
-------------------------------------	-------

Température de décomposition :	pas déterminé
---------------------------------------	---------------

Auto-inflammabilité :	Le produit n'est pas auto-inflammable.
------------------------------	--

Risque d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
-----------------------------	-------------------------------

Limite d'explosion

Inférieure :	pas déterminé
Supérieure :	pas déterminé

Pression de vapeur à 20°C :	23 hPa
------------------------------------	--------

Densité :	pas déterminé
Densité relative :	pas déterminé
Densité de vapeur :	pas déterminé
Vitesse d'évaporation :	pas déterminé

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	complètement miscible
---	-----------------------

Coefficient de partage n-octanol/eau :	pas déterminé.
---	----------------

Viscosité :

Dynamique :	pas déterminé
Cinématique :	pas déterminé

Teneur en solvant :

Solvants organiques :	6.5 %
Eau :	83.3%
COV :	6.53%

10.2 Autres indications :	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponibles.
----------------------------------	---

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 30.12.2020

Révision : 30.12.2020

11. Stabilité et réactivité

11.1 Réactivité :	Pas d'information disponible.
11.2 Stabilité chimique : Décomposition thermique/ conditions à éviter :	Pas de décomposition en utilisation conforme.
11.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Pas de réactions dangereuses connues.
11.4 Conditions à éviter :	Pas d'information disponible.
11.5 Matières incompatibles :	Pas d'information disponible.
11.6 Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

12. Informations toxicologiques

12.1 Informations sur les effets toxicologiques

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :

64-17-5 Ethanol (5-15%)

Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)
Inhalation	LC50/4 h	20.000 mg/l (rat)

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation :

de la peau	Pas d'effet d'irritation
des yeux	Pas d'effet d'irritation
Sensibilisation	Pas d'effet de sensibilisation connu.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger en cas d'aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 30.12.2020

Révision : 30.12.2020

13. Informations écologiques

13.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'information disponible

13.2 Persistance et dégradabilité

Les agents tensioactifs contenus dans le produit ont une dégradabilité primaire moyenne d'au moins 90% conformément aux exigences des directives sur les détergents CE.

13.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible

13.4 Mobilité dans le sol Pas d'information disponible

Autres indications écologiques:

Remarques : Nocif pour les poissons

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (auto-classification): légèrement polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable

13.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

14. Considérations relatives à l'élimination

14.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Les petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et rincées. Les quantités plus importantes doivent être éliminées conformément à la réglementation locale.

Liste européenne des déchets

20 01 29*	Produits de nettoyage contenant des substances dangereuses
-----------	--

Emballages contaminés :

Recommandation : Éliminer selon les dispositions officielles.

Produit nettoyant recommandé : Eau, addition éventuelle de produits nettoyants.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression: 30.12.2020

Révision : 30.12.2020

15. Informations relatives au transport

- | | | |
|-------------|---|----------------|
| 15.1 | Numéro UN
ADR, ADN, IATA | sans objet |
| 15.2 | Désignation correcte
ADR / ADN / IATA | sans objet |
| 15.3 | Classe(s) de danger pour le transport
ADR, ADN, IATA
Classe | sans objet |
| 15.4 | Groupe d'emballage
ADR, IATA | sans objet |
| 15.5 | Risques environnementaux
Marine polluant: | non |
| 15.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : | non applicable |
| 15.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : | non applicable |
| | UN « Model Regulation » : | sans objet |

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 30.12.2020

Révision : 30.12.2020

16. Informations réglementaires

16.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mot d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de sécurité

P264 Se laver soigneusement après utilisation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Rincer avec de l'eau. Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer avec de l'eau.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin/une aide médicale.

Richtlinie 2012/18/EU

Substances dangereuses nommément désignées - ANNEXE I:

Aucune substance est mentionnée

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de restriction : 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des ingrédients n'est présent

Directives techniques air :

Classe NK – part en % NK ≥ 5 - < 10

Catégorie de pollution des eaux:

Classe 1 (autoclassification) : peu polluant

16.2 Evaluation de la sécurité chimique

n'a pas été réalisée

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 30.12.2020

Révision : 30.12.2020

17. Autres indications

Les renseignements de cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Elles ne représentent toutefois aucune garantie de propriété du produit et ne justifient aucune relation juridique contractuelle.

Phrases importantes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes

ADR :	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA :	Association internationale du transport aérien
SGH :	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS :	European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)
CAS :	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
OCOV :	Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, Suisse (Ordonnance suisse sur les composés organiques volatils)
LC50 :	concentration létale, 50 pour cent
LD50 :	dose létale, 50 pour cent
PBT :	Persistant, Bioaccumulatif et Toxique
vPvB :	très persistant et très bioaccumulatif
Flam. Liq. 2 :	Liquides inflammables - Catégorie 2
Skin Irrit 2 :	Irritant/corrosif pour la peau - Catégorie 2
Eye Dam. 1 :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1
Eye Irrit. 2 :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2